

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

Citation de formation

Formation 1	Titre de formation un peu plus long



Chien blanc



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

Texte de formation

Comment choisir son assurance pour un crédit à la consommation ?

Souvent, l'établissement qui vous accorde le crédit à la consommation vous envoie une proposition d'assurance en même temps que l'offre de prêt. L'assurance n'est pas légalement obligatoire en matière de crédit à la consommation. Toutefois, certains prêteurs peuvent exiger que vous souscriviez une assurance comme condition d'octroi du prêt. Si vous prenez une assurance alors qu'elle n'est pas imposée par le prêteur, vous pouvez choisir le contrat qui vous couvre le mieux. Vous devez comparer la proposition de votre organisme prêteur avec celles qui existent sur le marché. Les assureurs ont l'obligation d'indiquer clairement dans leurs publicités et dans leurs contrats les éléments qui permettent d'évaluer le coût de leurs prestations.

Attention

Soyez vigilant sur les garanties proposées, les exclusions, les délais de carence et les conditions de prise en charge mentionnés dans le contrat.

Comment conclure le contrat d'assurance pour un crédit à la consommation ?

L'assureur doit vous adresser une proposition d'assurance qui indique notamment les éléments suivants :

- Garanties pour lesquelles il accorde la couverture
- Conditions à remplir pour en bénéficier
- Exclusions
- Montant de la cotisation mensuelle sur la durée totale de l'emprunt.

Le contrat est conclu par la signature de la proposition d'assurance.

Le paiement de la cotisation doit être effectué lors de la signature de l'offre préalable de crédit, sauf clause contraire indiquant un paiement au ^{PF} déblocage des fonds par exemple. Une fois le contrat conclu, l'assureur vous remet une attestation d'assurance à transmettre à l'organisme de crédit pour valider votre dossier.

Comment résilier le contrat d'assurance pour un crédit à la consommation ?

La situation varie suivant que l'assurance est facultative ou obligatoire :

Vous pouvez résilier le contrat à chaque échéance annuelle. L'assureur a l'obligation de vous envoyer chaque année un avis d'information pour vous rappeler que vous avez le droit de résilier le contrat. L'avis d'information doit préciser la date d'échéance du contrat et la date limite à laquelle vous pouvez envoyer une demande de résiliation. Cet avis doit vous parvenir au moins **15** jours calendaires avant la date limite à laquelle vous pouvez demander la résiliation du contrat. Vous devez envoyer votre lettre de résiliation à l'assureur **au moins 2 mois** avant la date d'échéance. Mais si l'assureur ne vous a envoyé aucun avis d'information, vous pouvez demander la résiliation du contrat à tout moment après l'échéance, sans pénalités. La demande de résiliation doit être envoyée à votre assureur par un des moyens suivants :

- En ligne si le contrat a été souscrit en ligne ou si, au moment de la résiliation, l'assureur propose la souscription en ligne
- Lettre papier
- Déclaration sur place au siège social de l'assureur ou chez son représentant (agent général, courtier)
- Acte extrajudiciaire (via un commissaire de justice)
- Mode de communication à distance, lorsque le contrat a été conclu par ce moyen (mail, téléphone, etc.)
- Tout autre moyen prévu par le contrat.

Si l'assurance emprunteur a été une condition d'octroi du crédit, vous ne pouvez pas la résilier et rester sans assurance. Mais vous pouvez résilier l'assurance emprunteur de l'organisme prêteur si vous la remplacez par une assurance qui offre des garanties équivalentes. Si l'organisme prêteur veut s'opposer à la résiliation, il doit vous envoyer une décision explicite de refus qui comporte l'intégralité des motifs du refus et qui précise les informations et garanties manquantes dans le nouveau contrat. La demande de résiliation doit être envoyée à votre assureur par un des moyens suivants :

- En ligne si le contrat a été souscrit en ligne ou si, au moment de la résiliation, l'assureur propose la souscription en ligne
- Lettre papier
- Déclaration sur place au siège social de l'assureur ou chez son représentant (agent général, courtier)
- Acte extrajudiciaire (via un commissaire de justice)
- Mode de communication à distance, lorsque le contrat a été conclu par ce moyen (mail, téléphone, etc.)
- Tout autre moyen prévu par le contrat.

Comment activer le contrat d'assurance pour un crédit à la consommation ?

Si un évènement couvert par l'assurance survient, vous devez le déclarer à l'assureur dans les délais indiqués dans le contrat (en principe 30 jours) et lui fournir les documents nécessaires (certificat médical, justificatif de perte d'emploi,...). La déclaration peut être faite par téléphone, par lettre RAR ou via le portail en ligne de l'assureur. L'assureur examine votre dossier et peut vous demander des documents complémentaires. Si votre demande est acceptée, l'assureur verse les indemnités prévues (prise en charge des mensualités ou remboursement du capital restant dû).

Questions – Réponses

- [Qu'est-ce que le prêt sur gage ?](#)
- [Crédit à la consommation : à quoi sert la convention Aeras ?](#)
- [Assurer un prêt immobilier : que sont la garantie décès, invalidité, incapacité ?](#)
- [Prêt immobilier : comment fonctionne l'assurance perte d'emploi ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

[Crédit à la consommation : obligations de la banque](#)

Pour en savoir plus

[Convention Aeras 2023](#)
Source : Ministère chargé des finances

Où s'informer ?

Pour un complément d'information :
[Réfèrent Aeras de votre établissement de crédit](#)

Textes de référence

[Code de la consommation : articles L312-12 à L312-13](#)
Information précontractuelle de l'emprunteur
[Code des assurances : articles L113-1 à L113-17](#)
Obligations de l'assureur et de l'assuré

FIL INFOS



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

[TOUTES LES ACTUALITÉS](#)



Du 20 JUIL

FESTIVAL

F
o
r
m
a
t
i
o
n
d
u
2
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS